

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

Etaients présents : Marc BORIES, Christine SAHUET, Bruno VEDRINE, Jean-Pierre NIEL, Michel BAYOL, Guy GIRBAL, Jean-Marc ROZIERES, Gérard VIDAL, Eulalie EYCHENNE, Laurence ADAM, Nathalie LE BERRE, Guy MARTIN, Florence PHILLIPE, Alix THUROW , Mélanie BOUTEILLE, Margot PETIT, Hervé LADSOUS, Angeline MARCILHAC, Léa TREMOLET.

Pierre MARCILHAC est excusé et a donné pouvoir à Gérard VIDAL
Charles BOURIANNE est excusé et a donné pouvoir à Marc BORIES
Audrey CABRAL est excusée et a donné pouvoir à Mélanie BOUTEILLE
Michel CROUZET est excusé et a donné pouvoir à Hervé LADSOUS.

M. le Maire ouvre la séance en rendant hommage à Monsieur Guy CAYRON, adjoint au maire sous la mandature du M. Jean-Marie LADSOUS, qui a été notamment, à l'initiative de la création du centre social.

M. le Maire a une pensée pour le peuple ukrainien qui vit des heures très sombres et remercie la population pour sa participation à la collecte organisée par les communes sous l'égide de la protection civile.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE LOCAL COMMERCIAL DE L'IMMEUBLE ALDEBERT.

M. le Maire remercie Wanda GOUJAS, manager de centre-bourg, de sa présence pour présenter le travail du groupe d'élus concernant l'immeuble Aldebert.

La commune souhaite mettre en location le commerce situé au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Pour cela un appel à candidature a été rédigé et va être publié dans les prochains jours, sur différents supports : Aveyron recrute, SOS village, site internet, journaux... et transmis aux chambres consulaires.

La date butoir de remise des offres a été fixée au 15 juin 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Sous la présidence de M. Bruno VEDRINE, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 2 035 894.02 €

Recettes : 2 694 503.07 €

Excédent de clôture : 658 609.05 €

Investissement

Dépenses : 1 372 183.77 €

Recettes : 1 561 256,13 €

Excédent de clôture : 189 072.36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2021.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT DE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Sous la présidence de M. Jean-Marc ROZIERES, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 472 681,60 €

Recettes : 642 272.79 €

Excédent de clôture : 169 591.19 €

Investissement

Dépenses : 2 314 050.79 € €

Recettes : 2 528 712.58 €

Excédent de clôture : 214 661.79 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2021.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET CINEMA de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CINEMA DE SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Sous la présidence de M. Florence PHILLIPE, adjointe au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 16 475.92 €

Recettes : 21 833.41 €

Excédent de clôture : 5 357.49 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2021 DES DIFFERENTS BUDGETS DE LOTISSEMENTS : LA COMMANDERIE, LES FRAISIERES, LES MARRONNIERS : à l'unanimité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Florence PHILIPPE présente la demande de subvention du club « ado » Ludik pour l'achat de sweats.

Le montant du devis est de 1150 € TTC.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal accorde, une subvention exceptionnelle de 1150 € , pour donner un coup de pouce à ce service du centre social qui connaît un succès considérable auprès des adolescents marmots.

Florence PHILIPPE présente également la demande de subvention du collège Denys-Puech concernant une séance de cinéma « graines d'espoir ». Le prix de l'entrée serait de 2.50 € et la séance serait proposée à l'ensemble des collégiens, soit 154 élèves.

Le montant de la subvention est donc de 385 €.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 385 € au collège.

QUESTIONS DIVERSES :

A travers le programme « Petites villes de Demain », il est proposé aux communes labellisées de conventionner avec la Préfecture et la gendarmerie autour d'objectifs sécuritaires. Pour cela, un référent doit être désigné par le conseil municipal. M. VEDRINE est nommé référent pour accompagner cette initiative.

Concert de l'été : M. le Maire expose qu'après deux années sans concert à Saint-Geniez, la commission « animations » a travaillé à l'organisation d'un événement musical pour l'été 2022.

M. le maire présente les conditions du contrat proposé par SAS ACPROD :

- Amir le 11 août 2022 sur la place de la mairie
- Budget prévisionnel du concert : 84 400 €
- conditions financières à la charge de la commune, organisateur de l'évènement : prise en charge de 42 200 € TTC ET :

A la charge de l'organisateur : Le lieu et ses équipements techniques, le personnel attaché au lieu, la promotion locale, les relations « presse », la mise en place de points de vente pour la billetterie.

A la charge du producteur : prise en charge de 42 200 € TTC : Le cachet des artistes, les charges sociales, les voyages, les transferts, les taxes diverses, les affiches et les flyers, la promotion régionale, l'impression de la billetterie, la mise en vente de la billetterie en ligne, la technique, la scène, le backline, les hébergements, les repas, les assurances, la sécurité du concert.

Le prix du billet est fixé à 30 € TTC.

- Les conditions de répartition de la vente des billets :
- Le produit des 2000 premières places vendues revient au producteur.
- Le produit de la 2001 ème place à la 3000 ième revient à l'organisateur.
- Au-delà de la 3000 ième : le produit sera partagé 50/50 au producteur et à l'organisateur.

Après en avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, avec 4 abstentions, approuve la convention présentée.

M. le Maire expose qu'à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Marie Talabot, la commission culture va proposer un programme spécifique pour fêter cet anniversaire tout au long de l'année 2022.